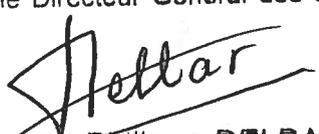


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MORMAL**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------------|------------------------|-----------------------|
| <u>En Exercice</u> | <u>Présents</u> | <u>Votants</u> |
| 69 | 57 | 62 |

DATE DE LA CONVOCATION
18/05/2015
DATE D’AFFICHAGE
03/06/2015
DEPOT EN PREFECTURE
03/06/2015

Le Président
Guislain CAMBIER


Pour le Président
par délégation,
le Directeur Général des Services

Jean-Philippe DELBART

**AFFICHAGE PAR EXTRAITS DU COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE (article R.2121-11 du Code général des
collectivités territoriales)**

SEANCE DU 27 MAI 2015

L’an deux mil quinze, le vingt-sept mai , à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bellignies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Jacky BETH, M. Alain FRÉHAUT, M. Guillaume LESOURD, M. Jean-Jacques FRANCOIS, MME Fabienne CONSILLE , MME Danièle DRUESNES, M. Jean-Claude GROSSEMY, M. Michel TAHON, M. André DUCARNE, M. Daniel ZIMMERMANN, MME Elisabeth PRUVOT, M. Michel MANESSE, M. Jean-Luc LAMBERT, M. Jean-Marie LEBLANC, M. Denis DUBOIS, M. Gautier MEAUSOONE, M. Pierre DEUDON, M. Jean-Yves FIERAIN, MME Sabine SACLEUX, M. Benoit GUIOST, M. Jean-Jacques BAKALARZ, M. Pierre VAN WYNENDAELE, M. Yves LIENARD, M. Didier DEBRABANT, M. Régis GREMONT-NAUMANN, M. Stéphane LATOUCHE, M. Didier LEBLOND, MME Françoise DUPUIITS, M. Francis DUPIRE, M. Bernard DELVA, MME Nathalie MONIER, MME Marie-Sophie LESNE, M. Daniel ZDUNIAK, MME Delphine AUBIN, M. Denis LEFEBVRE, MME Martine LECLERCQ, M. Paul RAOULT, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, MME Marie-Renée NICODEME, M. Jean-Marie SCULFORT, M. Joseph CHOQUE, M. Jean LEGER, M. Jean-Jacques GILLOT, MME Elisabeth DEBRUILLE, MME Roxane GHYS, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOEL, M. Claude BLOMME, M. Yves MARCHAND, M. Jean-José CIR, M. Charles DEGARDIN, MME Chantal JACMAIN, M. André FRÉHAUT, M. Jean-Marie SIMON, MME Catherine MOREL, MME Geneviève POREZ

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : MME Raymonde DRAMEZ, M. Jean-Louis BAUDEZ, M. Jean-Paul LEGRAND,

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : MME Nathalie VINCENT, M. Alain RUTER, MME Safia LARBI, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. André JACQUINET,

Etaient excusé(e)s : M. Christian DORLODOT, MME Francine CAILLEUX, M. Philippe COULON, M. Luc BERTAUX, M. Jacques RUFFIN, M. Gérard CAUCHY, MME Zahra GHEZZOU,

Délibération n°41/2015

OBJET : COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le conseil est prié de trouver ci-dessous la liste des décisions prises au titre des pouvoirs délégués par l'assemblée communautaire depuis le 29 avril 2015

| DÉCISIONS DEPUIS LE 29 AVRIL 2015 | |
|--|---|
| 29/2015 | Acte constitutif d'une régie d'avances pour des achats courant de petites fournitures |
| 30/2015 | Marché pour la rénovation des installations électriques des espaces extérieurs |
| 31/2015 | Acte portant clôture d'une régie de recettes pour le portage de repas à domicile |
| 32/2015 | Convention d'occupation des bâtiments communaux et de mise à disposition de personnel technique, de service et d'entretien au titre des centres de loisirs année 2015 |
| 33/2015 | Agence de l'Eau Artois-Picardie / demande de subvention |
| 34/2015 | Signature de la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive (aménagement de la ZAE sur la commune de Wagnies le Grand) |
| 35/2015 | Direction Régionale des Affaires Culturelles / demande de subvention |
| 36/2015 | Convention d'occupation des bâtiments communaux et de mise à disposition de personnel technique, de service et d'entretien au titre des accueils de loisirs année 2015. |

Délibération n°42/2015

OBJET : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD-PAS DE CALAIS ET LA C.C.P.M.

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

L'objet de la convention - cadre soumise à l'Assemblée est la mise en œuvre du partenariat entre l'EPF et la Communauté de communes du Pays de Mormal au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2015-2019. Cette convention s'inscrit dans la continuité de celles mises en œuvre au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2007-2014.

L'intervention de l'EPF au cours de la période 2007-2014 sur le territoire de la communauté de communes a principalement porté sur l'**accompagnement des communes dans leur projet de renouvellement urbain**

L'EPF a ainsi été sollicité pour le *traitement d'anciens sites d'activités aujourd'hui dégradés ou en friche* comme le site Cofradec à Le Quesnoy, l'ancien garage Rottier à Maroilles ou l'ancienne filature de Poix du Nord.

La démolition de ces sites et le traitement des éventuelles pollutions permettent aux communes de développer de nouveaux projets urbains et de restructurer les villes. Ainsi la démolition du site Cofradec a permis la construction d'un nouveau collège et l'aménagement d'un pôle d'échanges et le site Rottier permettra quant à lui le développement d'un nouveau programme de logements.

L'EPF a également été sollicité pour la *préservation de propriétés bâties d'intérêt patrimonial* comme à Maroilles. Ces éléments de patrimoine feront l'objet de projet de valorisation en lien avec l'activité touristique locale ou permettront l'implantation de nouveaux équipements publics.

LES TROIS AXES THEMATIQUES D'INTERVENTION AU TITRE DU P.P.I. 2015-2019 DE L'E.P.F. SONT :

- **Axe 1 – Le foncier de l'habitat et du logement social**
- **Axe 2 – Le foncier et l'immobilier industriel et de services**
- **Axe 3 – Le foncier de la biodiversité et des risques**

LE PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'E.P.F. SUR LE TERRITOIRE COMPORTE 2 VOLETS MAJEURS

1- LE CONSEIL ET L'EXPERTISE

- **Identification du gisement pour le renouvellement urbain**

L'élaboration du PLU intercommunal imposerait l'engagement d'une démarche d'identification du gisement foncier du renouvellement urbain.

La Communauté de communes du Pays de Mormal associerait l'EPF au pilotage de cette étude. A l'issue de cette démarche, l'EPF et la communauté de communes examineraient ensemble les conditions de mise en œuvre d'une étude complémentaire qui permettrait notamment d'identifier le degré de mutabilité des fonciers stratégiques identifiés.

Le cas échéant, l'EPF sera maître d'ouvrage de l'étude et la financera à 100 %.

- **Définition des géographies prioritaires**

L'EPF et la Communauté de communes du Pays de Mormal définissent ensemble dans l'année qui suit la signature de la convention-cadre la géographie prioritaire en matière de biodiversité et de développement économique.

- **Etudes préalables**

Afin de faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets dans les périmètres d'intervention opérationnelle identifiés, l'EPF engage des études dont le contenu est adapté en fonction du périmètre de réflexion, des caractéristiques du site et des enjeux identifiés ou de la problématique soulevée par la communauté de communes et/ou la commune.

L'EPF est maître d'ouvrage de ces études et les finance à hauteur de 50 à 80 %. La communauté de communes et la commune sont associées à la rédaction du cahier des charges, au choix du bureau d'études et au pilotage des études.

Sur le territoire de la communauté de communes, l'EPF engagera une étude préopérationnelle au titre de la convention opérationnelle :

- *Maroilles – Préservation du site abbatial*

2- UN PROGRAMME D'INTERVENTION OPERATIONNELLE

Le programme d'intervention opérationnelle de l'EPF sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal se décline en conventions opérationnelles que l'EPF signe avec la communauté de communes et/ou les communes.

Les conventions opérationnelles signées au titre du PPI 2007-2014 encore actives sont réintégrées dans la présente convention-cadre de partenariat.

Dans ce cadre, il est d'ores et déjà prévu que l'EPF poursuivra son intervention sur les opérations suivantes :

- *Le Quesnoy – Site Cofradec, suite*
- *Maroilles – Préservation du site abbatial*
- *Maroilles – Site Rottier*

FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INTERVENTION

- **Etudes**

L'EPF assure le financement des études dont il est maître d'ouvrage

- à 100% pour les études d'identification du gisement du renouvellement urbain,
- à 80% pour les études de capacité, le reste étant à la charge de la communauté de communes et/ou des communes,
- à 50% pour les études préopérationnelles, le reste étant à la charge de la communauté de communes et/ou des communes.

- **Acquisitions**

L'EPF réserve à la mise en œuvre du programme d'intervention opérationnelle un **budget d'acquisition de 0,5 M€**.

- **Travaux**

L'EPF finance 100% du coût des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées réalisés sur les opérations contractualisées et **50 à 80% du coût des travaux de finalisation**, le reste étant à la charge du signataire de la convention opérationnelle ou du tiers repreneur désigné par la collectivité.

Le Conseil Communautaire est prié d'autoriser le Président à signer la convention cadre E.P.F. / C.C.P.M.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 62 | | |

Décide :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention cadre E.P.F. / C.C.P.M.

Délibération n°43/2015

OBJET : ATTRIBUTIONS DE MARCHES / ACQUISITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS (LOT 3 : COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN PLASTIQUE, LOT 4 : COMPOSTEURS INDIVIDUELS EN BOIS)

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

La Communauté de Communes du Pays de Mormal a lancé un appel d'offre pour l'acquisition de bacs de collecte des déchets ménagers et de composteurs.

Cette consultation a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert européen.

Cette consultation a été analysée par la société SYNORGANIS.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir le classement proposé suite au rapport d'analyse remis par celle-ci.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les lots 3 et 4 pour lesquels 3 et 4 offres ont été respectivement remises.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de :

- **D'AUTORISER LE PRÉSIDENT A SIGNER LES MARCHÉS SUIVANTS CONFORMÉMENT AUX CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Lot n°3 : attributaire PLASTIC OMNIUM pour un montant sur la base du détail quantitatif et estimatif de 12 167.00 € HT,

Lot n°4 : attributaire FABRIQUE DES GAVOTTES – GARDIGAMME pour un montant sur la base du détail quantitatif et estimatif de 15 725.00 € HT.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

| VOIX POUR | VOIX CONTRE | ABSTENTIONS |
|-----------|-------------|-------------|
| 62 | | |

Décide :

- D'AUTORISER le Président à signer les marchés suivants conformément aux choix de la commission d'appel d'offres :

Lot n°3 : attributaire PLASTIC OMNIUM pour un montant sur la base du détail quantitatif et estimatif de 12 167.00 € HT,

Lot n°4 : attributaire FABRIQUE DES GAVOTTES – GARDIGAMME pour un montant sur la base du détail quantitatif et estimatif de 15 725.00 € HT.